Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 48 (1977)

Heft: 5: Assemblée générale TVA

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P234

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVIIIe ANNÉE
Paraît une fois par mois
No 5 Mai 1977

SOMMAIRE

Compte rendu de l'assemblée générale (93) ; Programme d'activité (99) ; Conférence P. Languetin (101) ; **Bulletin de l'ADEP ; Dossier TVA (108) ; Chronique économique :** Inflation et croissance économique en Suisse (111) ; Evolution des prix en Suisse (112).

TRIBUNE *jurassienne*
JOURNAL DU JURA

Assemblée de l'ADIJ à Saignelégier : l'occasion d'une rencontre entre hommes et femmes d'un même pays

(la) L'ADIJ, Association pour la défense des intérêts du Jura, a tenu pour la troisième fois ses assises annuelles à Saignelégier, en présence de quelque deux cents membres et délégués. Ils ont été salués en chansons par le Chœur des Vieilles-Chansons, placé sous la baguette de son nouveau directeur, M. Benoit Berberat. Puis, le président de la grande association jurassienne, M. Frédéric Savoye, de Saint-Imier, a ouvert les débats en évoquant le paysage, l'histoire et les habitants des F[illegible].

bourses. Enfin, elle étudiera, d'entente avec la direction, sa réorganisation.

● **La commission des forêts et du bois** poursuivra son étude sur [illegible] mation d'une communauté pour le bois affiliée à [illegible] suisse en faveur d[illegible] une action de [illegible] forêts et [illegible]

nées 1910 et descellées avant la guerre de 1939-45. Elle offrira son appui plein et entier au projet de restauration du Martinet de Corcelles. La commission poursuivra d'autre part son action de conservation [illegible] tion et de [illegible]

nir pour la prochaine [illegible] nerale un rapport [illegible] positions [illegible]

LE PAYS

Assemblée générale de l'ADIJ à Saignelégier

L'avenir de l'association encore incertain

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ a tenu son assemblée générale samedi à Saignelégier sous la présidence de M. Frédéric Savoye et en présence de très nombreuses personnalités. Aucune décision spectaculaire n'a été prise samedi, notamment quant à l'avenir de l'[illegible] la volonté de l'association de poursuivre comme par le passé la défense des intérêts des sept districts jurassiens a été à nouveau [illegible] politique du Jura est source de difficultés croissantes, [illegible] point que la commission qui s'[illegible] cette raison [illegible]

siens, au moins jusqu'au vote fédéral qui devrait permettre l'entrée du nouveau canton dans la Confédération. L'ADIJ poursuivra le recrutement de ses membres dans tout le Jura par [illegible] fusion d'informations [illegible] le Jura par [illegible] les jeunes [illegible]

LE DEMOCRATE
QUOTIDIEN JURASSIEN DU MATIN

Réunion de l'ADIJ à Saignelégier : le programme des différentes commissions

L'ADIJ (Association pour la défense des intérêts du Jura) a tenu pour la troisième fois ses assises annuelles à Saignelégier, en présence de quelque deux cents membres et délégués. Ces derniers ont été salués en chansons par le Chœur des Vieilles Chansons, placé sous la baguette de son nouveau directeur, M. Benoit Berberat. Puis, le président de la grande association jurassienne, M. Frédéric Savoye, de Saint-Imier, a ouvert les débats en évoquant le paysage, l'histoire et les habitants des [illegible]-Montagnes. Dans son allocution d'ouverture, il a indiqué que [illegible] d'utilité publique n'a jamais participé et ne participera pas au conflit qui divise notre région ». Evoquant ensuite l'année écoulée, M. Savoye a rappelé que 1976 avait été une année de transition difficile pour l'économie suisse et jurassienne qui sont entrées dans une phase de lent redressement. Il s'est ensuite livré à une analyse complète de la situation économique et conjoncturelle avant de terminer en précisant qu'avec ses ressources financières limitées l'ADIJ ne pouvait réaliser de grandes œuvres, mais qu'avec la fidèle collaboration de tous ses membres elle pouvait travailler efficacement au développement de la région jurassienne.

[illegible] l'[illegible] en a été de même [illegible] les cotisations qui [illegible] mentation et l'information des travailleurs sociaux, des services et institutions. En outre, dans le cadre des [illegible] conférés par la Direction des [illegible] elle aura à pourvoir en particulier à [illegible] relative aux [illegible] dans